

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 18 AVRIL 2016 À (19 h 00) AU LIEU
ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

SONT PRÉSENTS : **MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI
PRÉSENTS :** **ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE**

SONT ABSENTS : **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD**

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 19 h 00**

Résolution 16-04-132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que monsieur le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2016 soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

Résolution 16-04-133

CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT que la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule du **2 au 8 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème **7 astuces pour être bien dans sa tête**;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne *etrebiendanssatete.ca*;
- **En encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

PAR CONSÉQUENT, je PASCAL CLOUTIER, conseiller de la municipalité de Dolbeau-Mistassini, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la ville de Dolbeau-Mistassini et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des *7 astuces pour être bien dans sa tête*.

Résolution 16-04-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 MARS 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mars 2016 comme s'il était ici au long reproduit, et ce, mot à mot, pour donner plein effet à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mars pour valoir comme s'il était ici au long reproduit, et ce, mot à mot, pour donner plein effet à la présente résolution.

Résolution 16-04-135

RAPPORT DE SERVICE- FINANCES- LISTE DES DONNS ET SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 18 avril 2016 concernant l'adoption de la liste des demandes de dons et subventions et aide aux organismes laquelle totalise un montant de 1 245 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite à la recommandation de la commission des finances soit l'adoption de la liste des demandes de subventions et aides aux organismes en date du 18 avril 2016 annexée au présent rapport pour un montant de 1 245 \$.

Résolution 16-04-136

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MARS 2016

Monsieur le conseiller Luc Simard se retire des discussions.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 13 avril 2016 où la commission des finances recommande l'adoption de la liste des comptes payés et à payer du mois de mars 2016 telle que déposée aux membres du conseil municipal totalisant un montant de 1 331 098,63 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service - finances - daté du 13 avril 2016 en adoptant la liste des comptes payés et à payer du mois de mars 2016 telle que déposée aux membres du conseil municipal et totalisant un montant de 1 331 098,63 \$.

Résolution 16-04-137

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-16 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller PASCAL CLOUTIER explique la teneur du règlement numéro 1646-16 relatif à la gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1646-16 relatif à la gestion des eaux pluviales.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 1646-16 relatif à la gestion des eaux pluviales.

Résolution 16-04-138

RAPPORT DE SERVICE - INGÉNIERIE - GESTION DES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX - ENGAGEMENT DE LA VILLE À LA PLANIFICATION DE MESURES COMPENSATOIRES

CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets de développements résidentiels situés sur le territoire de la ville de Dolbeau-Mistassini, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à la municipalité des engagements concernant la gestion des débordements sur l'ensemble de son réseau;

CONSIDÉRANT que d'autres engagements demandés par le MDDELCC doivent être entérinés afin de permettre l'analyse des projets de développements résidentiels par les promoteurs et la délivrance des certificats d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le Service d'ingénierie recommande de confirmer au MDDELCC que la Ville de Dolbeau-Mistassini va respecter les engagements exigés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini s'engage:

- À réaliser un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble ou une

partie de son territoire dans un délai maximal de trois (3) ans après la transmission de l'engagement;

- À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu et dans un délai maximal de cinq (5) ans après l'approbation de ce plan;
 - Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements;
 - Fournir une attestation de la Ville, pour chaque projet couvert par l'engagement municipal, spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans un plan de débordements en cours d'élaboration ou qui a été approuvé par le MDDELCC. De plus, inclure un bilan de débits autorisés par le MDDELCC ainsi que ceux permis par la Ville (redéveloppements) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements.
-

Résolution 16-04-139

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - INGÉNIERIE - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT ING-004-2016-1271 - ANALYSE DE LABORATOIRE PLATEAU SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 4 avril 2016 concernant le contrat de laboratoire pour les analyses d'eau du Plateau-Saint-Louis, où le directeur de l'ingénierie ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que cinq (5) soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission;

- Groupe Environex, conforme, pour un montant de 25 754,40 \$ taxes incluses;
- AGAT Laboratoire, conforme, pour un montant de 26 455,74 \$ taxes incluses;
- Maxxam Analytique, conforme, pour un montant de 27 214,58 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le directeur de l'ingénierie ainsi que l'adjointe administrative recommandent au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le Groupe Environex, pour un montant de 25 754,40 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 4 avril 2016 concernant le contrat de laboratoire pour les analyses de l'eau du Plateau-

Saint-Louis et octroie le contrat au **Groupe Environex**, pour un montant de 25 754,40 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-140

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR, SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer mineur de Dolbeau-Mistassini et la Ville de Dolbeau-Mistassini désirent être de nouveau en 2016 des partenaires pour voir à la bonne marche et à la présentation de l'activité soccer pour les jeunes de notre municipalité lors des prochaines saisons printanière et estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer mineur met les efforts nécessaires pour offrir l'activité soccer à nos jeunes à des tarifs abordables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini désire participer à sa façon au succès de cette organisation lors de la prochaine saison 2016 en offrant de nombreux services tels lignage, tonde de gazon, réparation de terrain, etc. (voir protocole en pièce jointe).

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente à intervenir avec l'Association de soccer mineur et autorise le versement d'une subvention de 5 000\$ pour défrayer une partie du salaire du coordonnateur; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-141

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES CADETS DE L'AIR, SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE Les Cadets de l'Air désirent organiser de nouveau en 2016 une revue annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Les Cadets de l'Air se classent à titre de regroupements sociocommunautaires à l'intérieur de la *Politique de soutien à la communauté*;

CONSIDÉRANT QUE Les Cadets de l'Air répondent à tous les critères reliés à la *Politique de soutien à la communauté* volet 3.2 Regroupements sociocommunautaires et a fourni tous les documents requis ainsi que les annexes A et B;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes des Cadets de l'air et celles-ci répondent totalement aux attentes de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte intégralement le protocole d'entente à intervenir avec les Cadets de l'air, l'offre une location de l'aréna estimée à 750 \$ en services et verse une subvention de 400 \$ aux Cadets de l'air pour l'année 2016 selon la *Politique de soutien à la communauté* article 3.2.3; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-142

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE JOURNÉE DE LA FAMILLE PARENSEMBLE, SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE Parenssemble désire organiser de nouveau en 2016 une journée de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes de Parenssemble.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte intégralement le protocole d'entente présenté à intervenir avec Parenssemble et verse une somme de 800 \$ à Parenssemble pour l'année 2016. En ce qui concerne l'aide en services, le conseil municipal reconduit un montant de 1 500 \$ via les travaux publics, et que les services excédentaires prévus soit un montant d'environ 220 \$, ayant été accepté par Parenssemble, leurs soit refacturés; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-143

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE CROIX-ROUGE CONCERNANT L'ACTIVITÉ (BOUGE POUR LA CROIX-ROUGE), SIGNATURES

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge joue un rôle important dans l'aide aux sinistrés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge se classe à titre d'organismes extérieurs à l'intérieur de la Politique de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a fourni tous les documents requis ainsi que les annexes A et B de la Politique de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT que le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal fournira les services demandés par l'organisme pour une valeur d'environ 750 \$, versera une subvention de l'ordre de 450 \$ et accepte intégralement le protocole d'entente à intervenir avec la Croix rouge; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-144

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LIBERTÉ À VÉLO CONCERNANT LA RANDONNÉE EN VÉLO HYDRO-QUÉBEC, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que Liberté à vélo se fait un devoir d'arrêter tous les ans à Dolbeau-Mistassini comme ville étape, 2016 ne faisant pas exception;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire de nouveau accueillir en 2016 Liberté à vélo (Randonnée Hydro-Québec);

CONSIDÉRANT que cette activité regroupe plus de 600 cyclistes provenant d'un peu partout en province;

CONSIDÉRANT que cette activité a des retombées de toutes sortes pour notre ville (économique et touristique);

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire de nouveau être partenaire de cette activité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal fournira tous les services demandés par l'organisme et accepte intégralement le protocole d'entente présenté à intervenir avec Liberté à vélo; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-145

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COURSE NÉON RACE - REMISE DES SOMMES À LA FONDATION PÉNÉLOPE BOUCHARD, SIGNATURES

CONSIDÉRANT qu'un groupe d'étudiants et étudiantes au programme d'enseignement international (PEI) à la polyvalente des Quatre-Vents ont adressé officiellement une demande à la Ville de Dolbeau-Mistassini pour tenir une activité de financement pour la fondation Pénélope Bouchard le samedi 7 mai 2016 au Parc de la Pointe-des-Pères;

CONSIDÉRANT que les étudiants et étudiantes responsables de cette activité sont tous et toutes domiciliés à Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette activité est dans le cadre de leur programme académique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini voit d'un très bon oeil le leadership de ces jeunes pour dynamiser notre milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité regroupera des marcheurs et des coureurs en grande partie en provenance de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire participer à sa façon au succès de cette organisation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal fournira les services demandés par cette organisation, versera une subvention de l'ordre de 40 \$ (4 inscriptions) et accepte intégralement le protocole d'entente à intervenir avec la course Néon Race; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-146

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - ACCEPTER LE PROTOCOLE D'ENTENTE CIUSSS, SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS désire utiliser certaines facilités du complexe sportif (bain libre et salle de spinning) à des moments précis de l'année;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation n'entraînera aucune charge supplémentaire quelconque à la Ville de Dolbeau-Mistassini étant donné que les patients-es de la clinique de la douleur participeront lors de séances de bain libre déjà planifiées par le Service des loisirs. Pour l'activité spinning, le CIUSSS fournira le personnel nécessaire pour voir à la bonne marche de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini s'est informée ailleurs à savoir si ce même genre de services était offert à l'intérieur d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les recherches effectuées nous laissent entrevoir une formule unique pour notre secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini désire participer à sa façon au mieux être de patients-es de son secteur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte intégralement le protocole d'entente avec le CIUSSS, et ce, pour une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017; et

QUE son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier soient et sont autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-04-147

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR DOLBEAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service daté du 4 avril 2016 concernant la reconduction du contrat d'entretien ménagé de la bibliothèque et du centre communautaire du secteur Dolbeau;

CONSIDÉRANT qu'un taux de 2% pour la reconduction avait été entendu l'an dernier;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service daté du 4 avril 2016, concernant la reconduction du contrat de l'entretien ménagé de la bibliothèque et du Centre communautaire du secteur Dolbeau, et d'octroyer le contrat à **madame Michelle Julien**, au montant de 11 979,90 \$ sans taxes (petit fournisseur).

Résolution 16-04-148

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - AUTORISER L'ACHAT DE BACS À DEUX VOIES POUR LE CAMPING DES CHUTES

Monsieur le conseiller Luc Simard se retire des discussions.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant l'achat de cinq (5) bacs à deux (2) voies pour le camping des Chutes, où le directeur des loisirs ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une soumission sur invitation a été demandée;

CONSIDÉRANT qu'une (1) compagnie a déposé une soumission;

- Les Industries B.R. Métal inc., conforme, pour un montant de 5 030,15 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le directeur des loisirs ainsi que l'adjointe administrative recommandent au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Industries B.R. Métal inc., pour un montant de 5 030,15 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant l'achat de cinq (5) bacs à deux (2) voies pour le camping des Chutes et octroie le contrat aux **Industries B.R. Métal inc.**, pour un montant de 5 030,15 \$ taxes incluses, considérant que le coût pour la ville, suite à l'octroi de la subvention, sera de 1 509,05 \$ taxes incluses; et

QUE cette dépense sera financée à même le fonds de roulement 2016, sur une période d'un (1) an, dont le premier paiement sera fait en janvier 2017.

Résolution 16-04-149

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - RÉOLUTION D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU REGROUPEMENT VÉLOSYPATHIQUE

CONSIDÉRANT que Vélo Québec, avec l'appui du CADUS, a lancé le mouvement VéloSympathique dont le but est d'encourager les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous et toutes;

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens-citoyennes et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT que la ville de Dolbeau-Mistassini désire être proactive au projet de développement durable;

CONSIDÉRANT que le mouvement Vélosympathique prend la forme d'une certification offerte aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser une culture de vélo;

CONSIDÉRANT que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT qu'une ville reconnue pour son réseau cyclable apporte une contribution certaine au niveau social, touristique et en matière de santé;

CONSIDÉRANT le projet *Vélo Commun-o-Terre* déjà mis en place par la Société de gestion environnementale favorisant le déplacement à vélo;

CONSIDÉRANT que Vélo-Québec et le CADUS accompagnent les collectivités qui désirent se joindre au Mouvement vélosympathique;

CONSIDÉRANT que le programme Vélosympathique permet de mettre en valeur les réalisations tout en permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la ville de Dolbeau-Mistassini entreprenne le processus de certification pour les collectivités du Mouvement vélosympathique, dépose sa candidature et délègue monsieur Paul Morel, directeur sportif et de plein air pour agir pour et au nom de la municipalité.

Résolution 16-04-150

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - DOTATION DU POSTE DE TECHNICIEN À LA TAXATION

CONSIDÉRANT que le poste de technicien à la taxation sera vacant de façon permanente le 1^{er} juillet 2016 en raison d'un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT qu'une ouverture de poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne conformément aux dispositions prévues à la Convention collective de travail pendant la période du 8 au 18 mars 2016;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage, monsieur Marc Lévesque a soumis sa candidature et que ce dernier détient les exigences requises, soit la formation et l'expérience pertinente pour occuper la fonction;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marc Lévesque au poste permanent de technicien à la taxation en date du 1^{er} juillet 2016, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés cols bleus et cols blancs (SCFP local 2468); et

QUE tel que prévu à la Convention collective de travail, monsieur Marc Lévesque sera soumis à une période d'essai de soixante-cinq jours ouvrables.

Résolution 16-04-151

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2286-2016 - ACHAT DE CHENILLETTE ET ÉQUIPEMENT DE THERMOPAVAGE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 7 avril 2016, concernant l'achat d'une chenillette avec équipements et d'un système de thermopavage, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission ;

- Équipements J.K.L. inc., conforme, pour un montant de 194 393,98 \$ taxes incluses;
- Cubex Ltée, non conforme, pour un montant de 189 722,54 \$ taxes incluses (prendre note que la boîte à gravier étant non disponible, son prix n'est pas inclus au montant total);
- Joe Johnson Équipement, non conforme, pour un montant de 206 807,53 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les équipements proposés par les compagnies Cubex Ltée et Joe Johnson Équipement ne répondent pas aux spécifications demandées au devis, ceux-ci sont donc non conformes;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 7 avril 2016, concernant l'achat d'une chenillette avec équipements et d'un système de thermopavage qui est en l'occurrence celle d'**Équipements J.K.L. inc.**, pour un montant de 203 017,07 \$ taxes incluses. Considérant que ce montant représente le coût du tracteur et des accessoires au montant de 194 393,97 \$ taxes incluses, du souffleur au coût de 8 623,12 \$ taxes incluses et du système de thermopavage au montant de 36 947,12 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-152

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2288-2016 - ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES POUR LE DÉPARTEMENT D'AMÉNAGEMENT ENTRETIEN DU TERRITOIRE (AET)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 7 avril 2016 concernant l'achat de deux (2) camionnettes, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission;

- Dolbeau Automobile Itée, conforme, pour un montant de 68 225,01 \$ taxes incluses;
- Jean Dumas Ford, conforme, pour un montant de 72 089,32 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 7 avril 2016 concernant l'achat de deux (2) camionnettes qui est en l'occurrence celle de **Dolbeau Automobile Itée**, pour un montant de 68 225,01 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-153

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2232-2016 - CHLORURE DE CALCIUM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 4 avril 2016 concernant le contrat de fourniture de ballot de chlorure de calcium, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que cinq (5) soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues soit:

- Somavrac c.c., conforme, au montant de 777,23 \$/ballot taxes incluses;
- Sel Warwick, conforme, au montant de 804,58 \$/ballot taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint au rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 4 avril 2016, qui est en l'occurrence celle de **Somavrac c.c.** pour un montant de 777,23 \$/ ballot taxes incluses.

Résolution 16-04-154

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2293-2016 VÊTEMENTS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture de vêtements d'été, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que 2 compagnies ont déposé une soumission:

- Cordonnerie Bouchard (Dolbeau) ltée conforme, pour un montant de 2 763.99\$ taxes incluses;
- LCR Vêtements et chaussures, conforme, pour un montant de 2 851.38\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture de vêtements d'été, qui en l'occurrence est celle de

Cordonnerie Bouchard (Dolbeau) Itée, pour un montant de 2 763,99 \$ taxes incluses; et

QUE ce montant représente la première commande, et que la dépense finale sera en fonction des besoins de la période.

Résolution 16-04-155

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2295-2016 - FOURNITURE DE GRAVIER MG20 POUR TRAVAUX D'EXCAVATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture annuelle de gravier MG20, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq (5) compagnies ont déposé une soumission;

- Les Entreprises de Construction Gaston Morin, conforme, pour un montant de 13,19 \$/tonne taxes incluses;
- Dufour et frères, conforme, pour un montant de 13,45 \$/tonne taxes incluses;
- Transport D.Dumais et fils, conforme, pour un montant de 13,45 \$/tonne taxes incluses;
- Excavation Unibec inc., conforme, pour un montant de 13,88 \$/tonne taxes incluses;
- Transport Doucet et fils, conforme, pour un montant de 14,88 \$/tonne taxes incluses.

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative recommandent au conseil l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de Construction Gaston Morin, pour un prix unitaire de 13,19 \$/tonne taxes et transport inclus;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture de gravier MG 20 pour les travaux d'excavation qui est en l'occurrence celle d'**Entreprises de Construction Gaston Morin** pour un prix unitaire de 13,19 \$/tonne taxes et transport incluent.

Résolution 16-04-156

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2295-2016 - FOURNITURE DE GRAVIER MG20 POUR RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture annuelle de gravier MG20, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que quatre (4) compagnies ont déposé une soumission;

- Transport Doucet et fils, conforme, pour un montant de 11,44 \$/tonne taxes incluses;
- Les Entreprises de Construction Gaston Morin, conforme, pour un montant de 11,48 \$/tonne taxes incluses;
- Transport D.Dumais et fils, conforme, pour un montant de 12,64 \$/tonne taxes incluses;
- Excavation Unibec inc., conforme, pour un montant de 13,88 \$/tonne taxes incluses.

CONSIDÉRANT que les coûts de transport ont été évalués pour chaque soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture de gravier MG 20 pour le rechargement des rues qui est en l'occurrence celle de **Transport Doucet et fils** pour un prix unitaire de 11,44 \$/tonne taxes incluses avant transport.

Résolution 16-04-157

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2297-2016 - FOURNITURE DE SABLE MG112

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture annuelle de sable MG112, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq (5) compagnies ont déposé une soumission:

- Excavation Dolbeau inc., conforme, pour un montant de 4,05 \$/tonne taxes incluses pour le sable livré et de 2,12 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré;
- Transport D.Dumais et fils, conforme, pour un montant de 4,42 \$/tonne taxes incluses pour le sable livré et de 4,42 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré;
- Excavation Unibec inc., conforme, pour un montant de 5,16 \$/tonne taxes incluses pour le sable livré et de 3,78 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré;
- Les Entreprises de Construction Gaston Morin ltée, conforme, pour un montant de 7,87 \$/tonne taxes incluses pour le sable livré et de 6,15 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré;
- Transport Doucet et fils, conforme, pour un montant de 10,34 \$/tonne taxes incluses pour le sable livré et de 6,89 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture de sable MG112, qui est en l'occurrence celle d'**Excavation Dolbeau inc.**, pour un prix unitaire de 4,05 \$/tonne taxes incluses, pour le sable livré et de 2,12 \$/tonne taxes incluses pour le sable non livré.

Résolution 16-04-158

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2298-2016 - FOURNITURE DE PIERRES NETTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture annuelle de pierres nettes, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que quatre (4) compagnies ont déposé une soumission;

- Les Entreprises de Construction Gaston Morin ltée, conforme, pour un montant de 16,09 \$/tonne taxes incluses pour la pierre 4-8po et pour la pierre 3/4-1.5po.;
- Les Calcites du Nord (2012) ltée, conforme, pour un montant de 15,31 \$/tonne taxes incluses pour la pierre 4-8po et de 17,26 \$/tonne pour la pierre 3/4-1.5po.;
- Transport Doucet et fils, conforme, pour un montant de 18,94 \$/tonne taxes incluses pour la pierre 4-8po et de 17,32 \$/tonne taxes incluses pour la pierre 3/4-1.5po.;

- Transport D.Dumais et fils, conforme, pour un montant de 20,69 \$/tonne taxes incluses pour la pierre 4-8po et pour la pierre 3/4-1.5po.

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 31 mars 2016 concernant la fourniture de pierres nettes, qui est en l'occurrence celle d'**Entreprises de Construction Gaston Morin Itée**, pour un prix unitaire de 16,09 \$/tonne taxes incluses, pour la pierre de 4-8 po et la pierre 3/4 - 1.5 po.

Résolution 16-04-159

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2302-2016 FOURNITURE DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES ÉGOUT ET AQUEDUC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture de pièces et d'accessoires égout et aqueduc, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Produits BCM Itée conforme, pour un montant de 74 466,84 \$ taxes incluses;
- Les produits municipaux Sag-Lac inc., conforme, pour un montant de 83 673,05 \$ taxes incluses;
- Wolseley, conforme, pour un montant de 89 543,10 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture de pièces et accessoires égout et aqueduc, qui est en l'occurrence celle de **Produits BCM Itée**, pour un montant de 74 466,84 \$ taxes incluses. Considérant que ce contrat est à commande et que la dépense finale dépendra du matériel réellement acheté.

Résolution 16-04-160

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2304-2016 - FOURNITURE DE BÉTON

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture annuelle de béton, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission;

- Béton Provincial, conforme, pour un montant de 164,41 \$/m³ taxes incluses;
- Bétonnière Lac-Saint-Jean, conforme, pour un montant de 166,71 \$/m³ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 5 avril 2016 concernant la fourniture de béton, qui est en l'occurrence celle de **Béton Provincial**, pour un prix unitaire de 164,41 \$/m³ taxes incluses.

Résolution 16-04-161

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - ACCEPTER LA SOUMISSION CONTRAT C-2306-2016 - ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 7 avril 2016 concernant l'achat d'un véhicule pour le service incendie, où le directeur du service incendie ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission;

- Maison de l'auto Dolbeau-Mistassini, conforme, pour un montant de 30 326,78 \$ taxes incluses;
- Dolbeau Automobile, non-conforme, pour un montant de 30 366,87 \$ taxes incluses;

- Jean Dumas Ford, conforme, pour un montant de 30 693,85 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 12 avril 2016 concernant l'achat d'un véhicule pour le service incendie, qui est en l'occurrence celle de **Maison de l'auto Dolbeau-Mistassini (9171-1440 Qc inc.)**, pour un montant de 30 326,78 \$ taxes incluses, considérant que cette dépense sera assumée par le fonds commun réservé du comité de sécurité incendie.

Résolution 16-04-162

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - REMORQUE PLATE-FORME À DEUX ESSIEUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 12 avril 2016, concernant l'achat d'une remorque à deux (2) essieux, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont déposé une soumission:

- Jean Lapierre Mécanique, conforme, pour un montant de 6 101,72 \$ taxes incluses;
- Remorque 2000, conforme, pour un montant de 6 762,82 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 12 avril 2016 concernant l'achat d'une remorque à deux (2) essieux, qui est en l'occurrence celle de **Jean Lapierre Mécanique**, pour un montant de 6 101,72 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-163

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS - 2 REMORQUES POUR LE TRANSPORT DES CHAISES ET DES TABLES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 12 avril 2016 concernant l'achat de deux (2) remorques, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que cinq (5) compagnies ont déposé une soumission:

- Jean Lapierre Mécanique, conforme, pour un montant de 11 513,59 \$ taxes incluses;
- Remorque T.R.G., conforme, pour un montant de 11 973,49 \$ taxes incluses;
- Remorque 2000, conforme, pour un montant de 13 249,71 \$ taxes incluses;
- Attaches et Remorques Sag-Lac, conforme, pour un montant de 13 364,69 \$ taxes incluses;
- Attaches et Remorques Sag-Lac, conforme, pour un montant de 13 537,15 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 12 avril 2016 concernant l'achat de deux (2) remorques pour le transport des chaises et des tables, qui est en l'occurrence celle de **Jean Lapierre Mécanique**, pour un montant de 11 513,59 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-164

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - ACHAT EN VERTU DE LA POLITIQUE 1580-14 DE GESTION CONTRACTUELLE ET POUVOIR DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - travaux publics - daté du 5 avril 2016 concernant les dépenses autorisées en vertu de la politique 1580-14 de gestion contractuelle et pouvoir d'autorisation des dépenses et de contrôle budgétaire lesquelles totalisent un montant de 22 277.11\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service - travaux publics - daté du 5 avril 2016 concernant les dépenses autorisées en vertu de la politique 1580-14 de gestion contractuelle et pouvoir d'autorisation et de contrôle budgétaire lesquelles totalisent un montant de 22 277,11 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-165

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - ENTÉRINER LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE DE LA MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service des travaux publics, daté du 6 avril 2016, concernant l'achat d'un véhicule pour le service de mécanique, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'il y a un véhicule usagé adéquat à nos besoins sur le site Les Pacs chez un détaillant automobile;

- Gaz Max Auto, une camionnette Ford Ronquée Écono 2001, au montant de 3 464.25 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le véhicule sera inspecté avant la prise de possession par monsieur Yves Guay contremaitre et par monsieur Richard Aubut, mécanicien;

CONSIDÉRANT que l'ordre de grandeur de la dépense nous permet de procéder de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service des travaux publics, daté du 6 avril 2016 concernant l'achat d'un véhicule de marque Ford Ronquée Écono 2001 pour le service de mécanique, qui est en l'occurrence celle de **Gaz Max Autos**, pour un montant de 3 464.25 \$ taxes incluses.

Résolution 16-04-166

DEMANDE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR UN BARRAGE ROUTIER LE 12 MAI 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite en partie à la demande de la Croix-Rouge canadienne, section locale Maria-Chapdelaine datée du 15 mars 2015 pour tenir un barrage routier le 12 mai 2016 de 7 h à 11 h 30 au coin des rues suivantes:

- Boulevard Wallberg et 5^e Avenue et 4^e Avenue
- 7^e Avenue et rue des Érables
- 7^e Avenue et des Pins
- Rue de l'Église et boulevard Saint-Michel

CONSIDÉRANT que les villes de Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini n'autorisent plus la sollicitation sur les routes relevant du ministère des Transports à l'exception de la grande guignolée des médias (Soupe populaire de chez nous inc.);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la Croix-Rouge canadienne, section locale Maria-Chapdelaine, à tenir un barrage routier le 12 mai 2016 de 7 h à 11 h 30 au coin des rues suivantes:

- Boulevard Wallberg et 5^e Avenue et 4^e Avenue
 - 7^e Avenue et rue des Érables
 - Rue de l'Église et boulevard Saint-Michel.
-

Résolution 16-04-167

1-C-S: RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - DÉPÔT RAPPORT ANNUEL SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le directeur des travaux publics dépose au conseil municipal le rapport annuel sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Résolution 16-04-168

2-C-S: DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 8 AVRIL 2016

Le greffier de la municipalité dépose tel que requis par la Loi sur les cités et ville un procès-verbal de correction.

Résolution 16-04-169

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte, et ce, à 19 h 49.

Comme aucune question n'est venue du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

Résolution 16-04-170

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 49.

Après quelques questions venues des journalistes, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

Résolution 16-04-171

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 58.

Ce _____

Me. André Côté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce _____

M. Richard Hébert, maire

Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE
9 MAI 2016.**